

BOUCLIER Edouard

De: Yoann LEONARD <yoann.leonard@groupemary.fr>
Envoyé: vendredi 15 juin 2018 15:26
À: Enquete PLU Caen
Cc: Valerie SERRE
Objet: observation sur la modification n°3 du PLU de Caen
Pièces jointes: SCI MARY CAEN - Courrier enquête plu Caen.pdf

Bonjour,

En pièce jointe nos observations à destination de Mr le Commissaire enquêteur.

L'original sera remis en main propre lors de la permanence de Mr le commissaire enquêteur.

Bien à vous

Yoann Leonard
Secrétaire Général
06 07 40 24 09

E-Mail : yoann.leonard@groupemary.fr



HOLDING FRANÇOIS MARY

SCI MARY CAEN

RN 13- Route de Paris
14101 LISIEUX CEDEX

MAIRIE DE CAEN
DIRECTION DE L'URBANISME
HOTEL DE VILLE ESPLANADE
JEAN-MARIE LOUVEL
14027 CAEN CEDEX 9

CAEN, le 14 juin 2018

Déposé le 15/06/18

Envoi par courriel : enquête.plu.caen@caenlamer.fr

V/réf : Le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Caen

N/réf : Le secteur Detolle- Peugeot

Objet : observations sur la modification n° 3 du PLU de Caen

Monsieur le commissaire-enquêteur,

L'objectif de la modification du PLU de Caen est centré sur la réalisation de nouveaux projets urbains, notamment à destination des logements d'habitation.

En conséquence de ces éléments et de leur impact sur l'activité économique de notre société, nous émettons nos plus amples réserves et protestations.

La demande de changement réglementaire sur les hauteurs de bâtiments dans le secteur DETOLLE

Le projet de modification n° 3 du PLU prévoit de réduire la hauteur d'un niveau sur le secteur Detolle, le PLU proposant d'atteindre 6 niveaux au lieu de 7 niveaux. Cette modification ne semble pas être suffisamment motivée.

Le maintien de 7 niveaux est tout à fait cohérent dans le paysage de ce quartier. En effet, dans ce secteur les hauteurs des constructions déjà présentes au Sud-Ouest du boulevard Detolle atteignent déjà au moins 7 niveaux.

Ainsi, la conservation de ces hauteurs sur l'ensemble de cette zone répond à l'échelle de la taille du boulevard ce qui rend le paysage cohérent et harmonieux.

Les hauteurs plus élevées et proportionnelles à ces grands axes rempliraient plus efficacement les objectifs de développement de la densité, tels que fixés par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Dans la mesure où notre parcelle est déjà négativement impactée par le projet de voirie « transition douce » la traversant d'est en ouest, il conviendrait de maintenir les niveaux de constructions actuels afin de garder la densité minimale des opérations de construction.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de nos salutations les meilleures.

François Mary
Gérant

SCI au capital de 40 000 €
RCS de LISIEUX : 495 402 877
Siret : 495 402 877 00015 – APE 6820B
N° TVA Intracommunautaire : FR 57 495 402 877